

N° APPT	TYPE	NIVEAU
A204	T4	R+2

SURFACE HABITABLE

Séjour / Cuisine		32,34 m ²
Chambre 1	H≥1,80m	13,06 m ²
Chambre 2	H≥1,80m	9,01 m ²
Chambre 3	H≥1,80m	8,85 m ²
SDE 01		6,36 m ²
Dgt		3,74 m ²
SDE 02		2,33 m ²
WC		1,63 m ²
TOTAL SURFACE HABITABLE		77,32 m²

NOTA : La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes

SURFACE ANNEXE

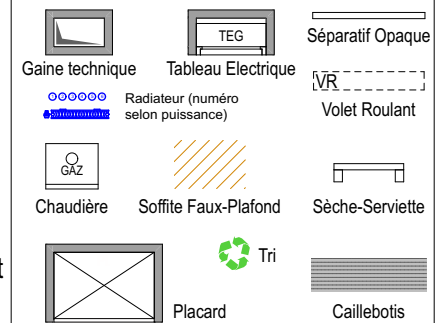
Terrasse		10,47 m ²
TOTAL SURFACE ANNEXE		10,47 m²

PLAN DE VENTE

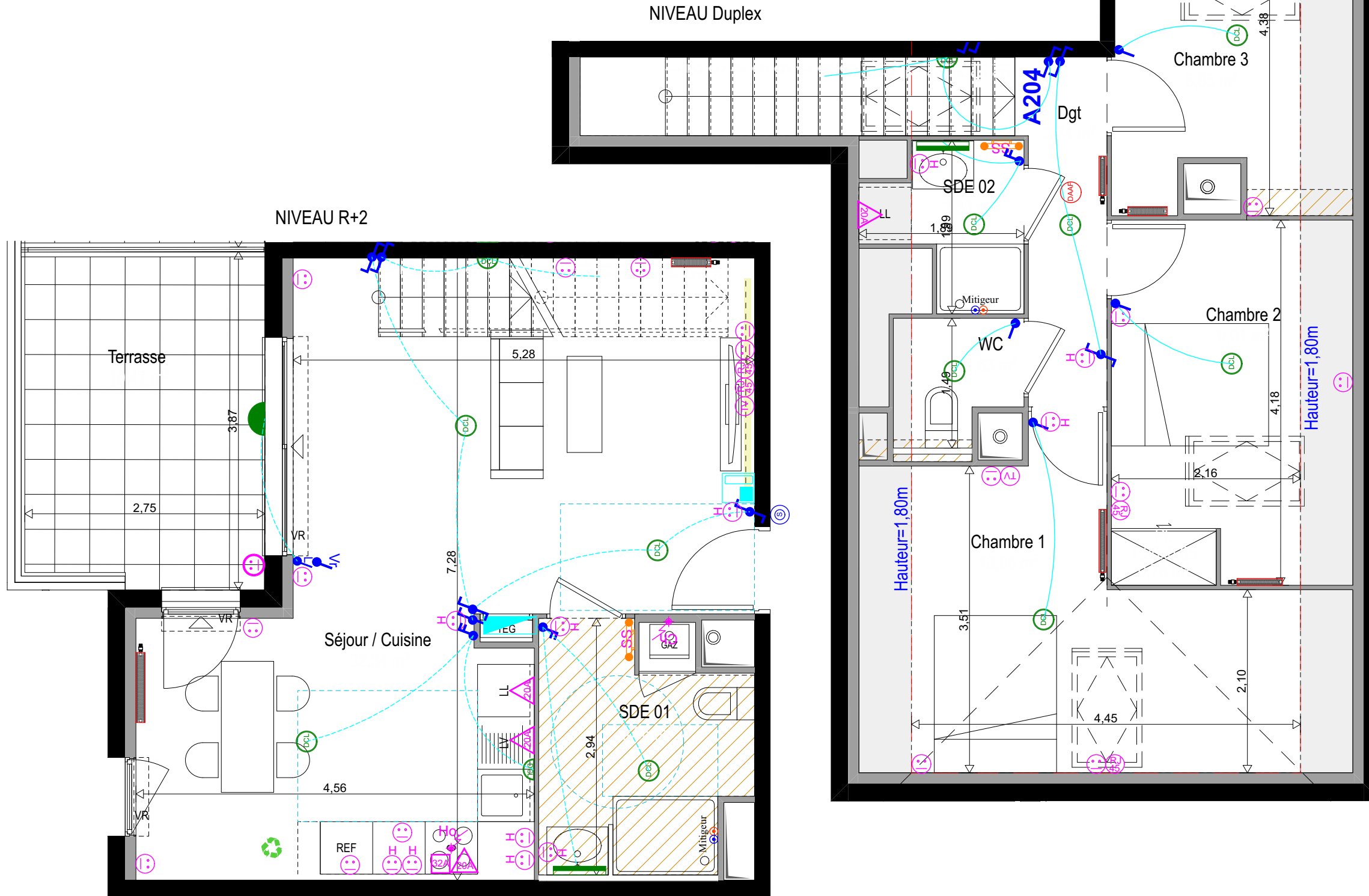
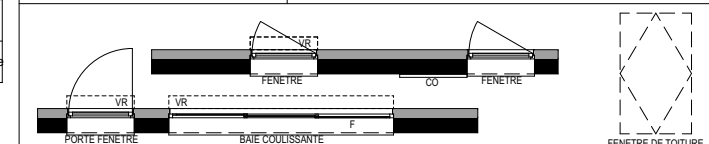
Indice 08

08 novembre 2019

- REF : Réfrigérateur
- C : Cuisson
- LL : Lave Linge
- LV : Lave Vaisselle
- SS : Sèche Serviette
- VR : Volet Roulant
- CO : Volet Couissant
- F : Partie Fixe



Pan de mur libre



LEGENDE

	Prise 2P+T 10/16A (H=0.25m / H=1.10m)		Hublot logement		Prise TV / R / SAT (H=0.25m)		Interrupteur simple allumage lumineux (H=1.10m)		Alimentation Volet roulant (H=2.10m) sur sortie de câble		Bouton poussoir (H=1.10m)
	Prise 2P+T 10/16A IP55 (H=0.25m)		Douille DCL (plafond / applique) Cuisine et salle de bains H=1.80m		Alimentation 32A (H=0.25m) sur sortie de câble		Interrupteur va et vient (H=1.10m)		Poste vidéophone (H=1.20m)		Interrupteur volet roulant (H=1.10m)
	Prise 2P+T 20A spécialisée (H=0.4m)		Interrupteur simple allumage (H=1.10m) IP- / IP55		Alimentation Hotte (H=1.80m) sur sortie de câble		Interrupteur simple allumage IP55 (H=1.10m)		Tableau électrique (H=0.90m<1.80m)		Rayonnant sèche serviette y compris alimentation électrique
	Prise RJ45 (H=0.25m / H=1.10m)		Interrupteur double allumage (H=1.10m)		Alimentation Chaudière (H=1.00m) sur sortie de câble		Bouton poussoir sonnerie (H=1.10m) -- / IP55		Détecteur Avertisseur Autonome de fumée		

NOTA : Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan, en fonction des contraintes techniques rencontrées lors de la réalisation. Les cotes et les surfaces sont données sous réserve des impératifs d'ordre technique, administratif ou de tolérances d'exécution. Les canalisations, barbacanes, descentes EP, retombées, soffites, faux-plafonds, poutres, trappes de visite sur les gaines techniques ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. La hauteur des soffites, faux-plafonds ou poutres est de 2 mètres minimum. Le mobilier meublant n'est pas compris dans le prix de vente.

